

Communiqué de presse

Les propositions gouvernementales en matière de lutte contre l'absentéisme restent insuffisantes

Le conseil d'administration de la Fedil s'est réuni en date du 14 mars 2008 sous la présidence de Robert Dennewald. A l'ordre du jour a figuré, notamment, la préparation de l'assemblée générale de la Fedil qui aura lieu le 24 avril prochain, en présence du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration a entendu un rapport sur l'entrevue d'une délégation de la Fedil avec le gouvernement, en date du 5 mars dernier. A l'occasion de cette entrevue, la Fedil avait rappelé que son accord de principe à l'introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé était conditionné, premièrement, par le respect de la neutralité financière telle que définie dans l'accord tripartite d'avril 2006 et, deuxièmement, la mise en place de mesures adéquates pour faire diminuer les absences injustifiées pour cause de maladie.

Au vu des amendements apportés au projet de loi 5750 portant sur l'introduction d'un statut unique pour les salariés du secteur privé, le conseil d'administration de la Fedil salue le fait qu'en matière de neutralité financière le taux d'intervention de l'Etat dans le financement de la Mutualité prévu à l'article 56 du Code de la sécurité sociale puisse être refixé par la loi budgétaire « *si le bilan sur les incidences de la généralisation de la continuation de la rémunération en cas de maladie, établi annuellement et pour la première fois en 2010 (...), constate une augmentation des charges pour l'économie dans son ensemble* ».

Cependant, en ce qui concerne la mise en place des mesures nécessaires pour réduire l'absentéisme, le conseil d'administration de la Fedil constate que les propositions actuelles restent largement insuffisantes par rapport aux engagements gouvernementaux en la matière. Dès lors, le conseil d'administration insiste une nouvelle fois sur l'introduction de mesures visant la réduction de l'absentéisme et l'organisation – tant au Luxembourg qu'à l'étranger – d'un contrôle administratif et médical efficaces des personnes portées malades, ainsi que la mise en place de moyens adéquats de sanction de l'absentéisme abusif.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Fedil a approuvé les demandes d'affiliation de dix-neuf sociétés appartenant, notamment, aux secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction et des services : Arendt & Medernach (étude d'avocats) ; Arval Luxembourg S.A. (location à long terme de voitures de sociétés, fleet management, leasing opérationnel) ; Camo-Lux S.A. (travail intérimaire) ; Caterpillar Luxembourg S.à r.l. (prise et gestion de participations) ; e-Business and Resilience Centre S.A. – eBRC (mise à disposition de locaux équipés pouvant servir de bureaux en cas d'urgence ou de désastre, commercialisation, distribution, achat, vente et conseil en produits et services informatiques, gestion d'un organisme de formation professionnelle continue) ; GDCl-Rieu S.A. (constructions métalliques, serrurerie) ; Industry Services International S.à r.l. (montage et maintenance mécanique) ; LaeIS GmbH (production, commercialisation, installation et entretien de machines) ; Luxlam S.à r.l. (menuiserie) ; Mabilux S.A. (bardage et construction métallique) ; Mediation S.A. (agence en communication, événements, relations publiques) ; MS AutomatenService S.à r.l. (commercialisation et location de distributeurs de boissons et snacks, torréfaction) ; ODS S.à r.l. (station-service Shell) ; Serges Finance S.A. (déménagement, transport) ; Sit PSF S.A. (outsourcing, consulting, coaching, ICT) ; Socotec Luxembourg S.à r.l. (recherche, essais, vérifications et contrôles techniques) ; Spannverbund Luxembourg S.A. (construction métallique) ; Umicore Autocat Luxembourg S.A. (fourniture de services techniques dans le domaine de la recherche et du développement technologique des pots catalytiques pour automobiles) ; @Work S.A. (travail intérimaire).

Luxembourg, le 18 mars 2008
